

SERVICE RECONNAISSANCE
POUR LES 59 ANS OU PLUS

Frais de
service

Profitez des **PRIVILÈGES DE L'ÂGE**



**Caisses populaires
acadiennes**

plus haut, plus loin, ensemble

Chaque âge comporte ses privilèges. Dès que vous atteignez 59 ans, vous bénéficiez du Service Reconnaissance.

DES ÉCONOMIES MENSUELLES

Avec le Service Reconnaissance, vous profitez d'une réduction de frais de service de 4 \$ par mois. Cette réduction peut s'appliquer aux frais d'utilisation à la pièce ou au tarif mensuel fixe d'un forfait. Sept forfaits sont offerts pour vous simplifier la vie et vous faire économiser. Vous n'avez qu'à choisir celui qui convient le mieux à votre budget et à votre situation. De plus, votre forfait pourrait être gratuit si vous maintenez dans votre compte le solde minimal mensuel correspondant au forfait choisi. Informez-vous auprès de votre conseiller pour obtenir tous les détails.

POUR UNE RETRAITE RÉUSSIE

Votre stratégie financière évolue constamment au fil des années et doit tenir compte de nombreux facteurs. Si vous planifiez votre retraite ou si vous êtes déjà retraité, n'hésitez pas à rencontrer votre conseiller de votre Caisse populaire acadienne. Avec son expertise, il saura répondre à vos questions et vous aidera à choisir les produits et services les plus appropriés à vos besoins financiers.

Le Service Reconnaissance : vous servir est un privilège.



**Caisses populaires
acadiennes**

plus haut, plus loin, ensemble